



## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

le 8 mars 2017

# Projet de Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de l'Aiguillon-sur-Mer

## Concertation avec le public sur le projet de révision du PPRL

Par arrêté du 26 mai 2016, le préfet de la Vendée a prescrit la révision du Plan de prévention de risques d'inondation (PPRi) devenant Plan de prévention des risques littoraux (PPRL) sur le territoire de la commune de l'Aiguillon sur Mer.

La procédure d'élaboration comprend plusieurs phases avant d'aboutir au projet de PPRL. L'une d'elles est l'association et l'information du public.

**Dans ce cadre, une réunion publique d'information concernant le « projet » de PPRL sera organisée à l'attention des habitants de la commune de l'Aiguillon sur Mer, le :**

**lundi 13 mars à 17h30  
à la salle des fêtes « Espace de la Mer »**

Au cours de cette réunion, les services de l'État présenteront les principes retenus pour la réalisation du projet, les dispositions en matière de constructibilité et de réduction de la vulnérabilité des bâtiments existants, ainsi que les modalités de concertation et d'enquête publique préalables à l'approbation du PPRL.

**Durant la phase de concertation**, le projet de PPRL pourra être consulté à la mairie et sur le site internet des services de l'État : [www.vendee.gouv.fr](http://www.vendee.gouv.fr). Les habitants pourront faire part de leurs observations d'ici le 13 mai 2017 :

- sur le registre d'observations déposé à la mairie ;
- par courriel à l'adresse électronique suivante :

[ddtm-revision-pprl-aiguillonsumer@vendee.gouv.fr](mailto:ddtm-revision-pprl-aiguillonsumer@vendee.gouv.fr)

